

AIDES AUX COLLECTIVITÉS N° 1

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet l'attribution de 99 subventions, au profit de communes et de groupements de communes, pour un montant de 12 509 940 €, pour :

- 97 dossiers portant sur un montant total de 12 105 152 € sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale',
- 2 dossiers portant sur un montant total de 404 788 € sur le programme 'Contrat de plan départemental'.

Il concerne également l'examen de points particuliers :

- le réajustement d'aides départementales précédemment octroyées qui induit une diminution de crédits votés pour un montant de 12 686 € en 2010 et 18 000 € en 2011 sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale',
- la réévaluation de subventions départementales précédemment octroyées qui induit une augmentation de crédits votés pour un montant de 55 148 € en 2011 sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale',
- l'annulation de subventions départementales pour un montant de 87 922 € octroyées en 2011 sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale' ;
- le réengagement d'une aide au profit de la commune de Vence pour l'extension du système de vidéosurveillance,
- la modification de programmes de travaux qui conduit à une diminution de 6 153 € de crédits votés en 2009 sur le programme 'Autres actions de solidarité territoriale',
- le transfert au profit de la commune de Belvédère d'une subvention précédemment accordée à la Communauté de communes Vésubie-Mercantour,
- la signature d'avenants aux conventions portant sur les programmes de l'Agence de l'eau 2006B et 2007A en vue de la prorogation de leur validité,
- la signature d'un avenant à la convention signée avec le Parc national du Mercantour dans le cadre du programme de coopération territoriale France-Italie ALCOTRA 2007-2013,
- la signature d'un avenant à la convention signée avec l'Etat et le SISA dans le cadre du plan d'action pour la prévention des inondations sur le bassin de la Siagne.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	N°AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)
Solidarité territoriale	Contrat de plan départemental	2012-1	77 400 000			0,00	404 788,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	2012-1	30 000 000			734 117,00	11 949 718,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale			936	1 500 000,00	0,00	155 434,00

I. Attribution de subventions départementales

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un ensemble de 99 dossiers présentés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui sollicitent l'octroi d'une subvention départementale pour mener à bien leurs réalisations.

Vous trouverez la liste de ces demandes dans le tableau joint en annexe 1.

II. Ajustement de subventions départementales

L'assemblée départementale a adopté le principe du réajustement des subventions allouées au titre de l'aide aux collectivités lorsque le plan de financement définitif de l'opération concernée diffère du plan de financement initial.

Pour les projets repris dans le tableau joint en annexe 2, il est précisé le montant et la date de subvention initiale ainsi que les éléments permettant le calcul de la nouvelle participation départementale.

Cela conduit à une diminution de 12 686 € de crédits votés en 2010 et 18 000 € de crédits votés en 2011 sur le programme «Autres actions de solidarité territoriale ».

III. Annulation de subventions départementales

Vous trouverez en annexe 3 le tableau récapitulatif de deux projets qui ne seront pas réalisés et pour lesquels les maîtres d'ouvrage demandent l'annulation des aides attribuées.

Le montant total annulé représente une somme de 87 922 € de crédits engagés en 2011 sur le programme « Autres actions de solidarité territoriale ».

IV. Réévaluation de subventions départementales

o Communauté de communes des vallées d'azur

1) Commune de Villars-sur-Var

Par délibération du 17 février 2011, la commission permanente a accordé à la communauté de communes des Vallées d'Azur une subvention de 7 280 € pour les travaux de la première tranche de remise en état du cimetière de Villars-sur-Var.

Le président de la communauté de communes a fait savoir que le projet présente un surcoût dû à des modifications techniques qui porte le projet à 40 520 € HT. Par ailleurs, cette opération n'a pas bénéficié de l'aide régionale d'un montant de 10 920 € comme prévu initialement.

De ce fait, il sollicite une subvention complémentaire. Je vous propose de faire droit à sa requête, en portant la subvention départementale à 20 720 € sur la base du plan de financement suivant :

Coût des travaux :	40 520 € HT
Subvention Etat :	10 920 €
Dépense subventionnable :	29 600 € HT
Taux	70,00 %
Subvention départementale	20 720 €

2) Commune de Touët-sur-Var

Par délibération du 22 septembre 2011, la commission permanente a accordé à la communauté de communes des Vallées d'Azur une subvention de 28 575 € pour les travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de la maison Chireix à Touët-sur-Var.

Cette opération n'ayant pas bénéficié d'une aide de la Région comme prévu initialement, le président de la communauté de communes sollicite une subvention complémentaire. Je vous propose de faire droit à sa requête, en portant la subvention départementale à 35 720 € soit 70 % du coût du projet estimé à 51 028 € HT.

3) Commune de Malaussène

En séance du 9 juin 2011, la commission permanente a accordé à la communauté de communes des Vallées d'Azur une subvention de 34 020 € pour les travaux de réhabilitation du canal d'irrigation de l'Adous à Malaussène.

L'aide départementale a été calculée sur la base d'un plan de financement incluant une aide de l'Etat de 34 020 € et une aide de la Région de 22 680 € accordée le 5 avril 2011.

Le président de la communauté de communes vient de faire savoir que l'Etat n'accorde pas d'aide pour cette opération qui n'entre dans aucune catégorie des dépenses subventionnables fixées par la commission des élus pour l'année 2011. De ce fait, il sollicite une aide complémentaire. Je vous propose de faire droit à sa requête, en portant la subvention départementale à 68 040 € sur la base du nouveau plan de financement suivant :

Coût des travaux :	113 400 € HT
Subvention régionale :	22 680 €
Dépense subventionnable :	90 720 € HT
Taux	75,00 %
Subvention départementale	68 040 €

o Commune de Fontan

En séance du 17 février 2011, la commission permanente a accordé à la commune de Fontan une subvention de 4 852 € pour la mise en conformité des sanitaires et du chauffage de l'école primaire, estimée à 8 086 € HT.

Le maire de la commune a fait savoir qu'il avait omis d'inclure dans le montant de la dépense initiale un devis relatif à la fourniture de convecteurs électriques pour un montant de 905 € HT. Il sollicite, de ce fait, une aide complémentaire.

Je vous propose de faire droit à sa requête en portant l'aide départementale à 5 395 € qui représente désormais 60 % de la nouvelle dépense s'élevant à 8 991 € HT.

Ces réévaluations conduisent à une augmentation de 55 148 € de crédits votés en 2011 sur le programme «Autres actions de solidarité territoriale ».

V. Modification de programmes de travaux

o Commune de Conségudes

Dans le cadre de la dotation cantonale de voirie 2009, la commission permanente, lors de sa séance du 3 décembre 2009, a accordé à la commune de Conségudes une subvention de 84 335 € pour les travaux de réfection des rues du Four et des Paillères, des impasses des Géraniums et des Escaliers, et du chemin de la Ferrage.

Cette aide représentait 69,76 % de la dépense estimée à 120 895 € HT.

Le maire de la commune vient de faire savoir que les travaux au chemin de la Ferrage devaient être reportés et que des travaux complémentaires devaient être réalisés dans la rue des Paillères.

Le nouveau coût de cette opération s'élevant désormais à 111 689 € HT, il y a lieu de ramener le montant de la subvention à 78 182 € en application du taux plafond réglementaire de 70 %.

Cette modification conduit à une diminution de 6 153 € de crédits votés en 2009 sur le programme «Autres actions de solidarité territoriale ».

o SIVOM de Villefranche-sur-Mer

La commission permanente, dans sa séance du 31 janvier 2008, a accordé au SIVOM de Villefranche-sur-Mer une subvention forfaitaire de 100 000 € pour la réhabilitation du stade intercommunal de Saint-Jean-Cap-Ferrat, le coût de l'opération étant estimé à 3 504 832 € HT.

Le syndicat a transmis des justificatifs pour un montant de travaux réalisés s'élevant à 921 000 € HT. Je vous propose de plafonner la dépense subventionnable à ce montant étant précisé que le montant de l'aide départementale reste inchangé puisque cette aide est forfaitaire.

VI. Transfert de subvention départementale

Dans le cadre de la dotation cantonale 2010, la commission permanente, dans sa séance du 2 décembre 2010, a alloué à la communauté de communes Vesubie-Mercantour, une subvention de 40 000 € pour la création d'une route d'accès à la RD 71 au niveau de la descente des écoles à Belvédère, dont le coût est estimé à 157 556 € HT.

Cette aide représente 51,09 % de la dépense subventionnable arrêtée à 78 286 € compte tenu des aides obtenues de l'Etat pour un total de 79 270 €.

Or, la commune de Belvédère avait souhaité reprendre la maîtrise d'ouvrage directe de cette opération et avait délibéré en ce sens le 24 juin 2010. Le coût final des travaux qui ont été facturés à la commune avant le 1^{er} janvier 2012 est estimé à 197 912 € HT. Elle sollicite le transfert de la subvention départementale précédemment accordée à la communauté de communes. Sur la base de ces nouveaux éléments, le

taux d'intervention du Département sur cette opération représente désormais 33,71 % conformément au plan de financement suivant :

Coût du projet : 197 912 € HT
Amendes de police : 47 270 €
Dotation globale d'équipement : 32 000 €
Dépense subventionnable : 118 642 €
Taux : 33,71 %
Subvention départementale : 40 000 €

VII. Réengagement d'une subvention

Par décision du 30 septembre 2010, la commission permanente a accordé à la commune de Vence une subvention de 33 344 € pour l'extension du réseau de vidéosurveillance.

Conformément au règlement départemental, l'aide départementale a été annulée, dans la mesure où aucune demande de versement n'est intervenue dans l'année qui a suivi la notification de la décision.

Toutefois, le maire a fait savoir que la subvention de l'Etat, attendue au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour le financement de ce projet, a été accordée le 29 juillet 2011. De ce fait, la commune attendant de finaliser le plan de financement de cette opération avant d'entreprendre les travaux, n'a donc pas pu solliciter de demande d'acompte au Département avant le 30 septembre 2011, date de caducité de l'aide.

Compte tenu des raisons invoquées, je vous propose d'attribuer de nouveau une aide de 33 344 € à la commune pour ce projet.

VIII. Conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau

Lors de ses séances des 24 juin 2005 et 25 juin 2007, l'assemblée départementale a autorisé le président en exercice, à signer le contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau, portant sur les périodes 2005-2006 et 2007-2012, afin d'aider les communes rurales à réaliser leurs investissements en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de protection des milieux aquatiques.

Les conventions de mandat afférentes à ces contrats, signées le 5 juillet 2005 et 6 septembre 2007, confient au Département la gestion des aides de l'Agence de l'eau affectées aux opérations retenues dans le cadre des programmes annuels.

L'exécution de ces programmes est elle-même régie par des conventions financières spécifiques qui doivent être signées par le président du conseil général.

L'Agence de l'eau a fait parvenir aux services départementaux les avenants suivants, aux conventions portant sur les programmes 2006B et 2007A.

- les 4 avenants aux conventions financières n° 2007-0077, n° 2007-0086, n° 2007-0087 et n° 2007-0088 en vue de la prorogation de leur validité jusqu'au 30 juin 2012 ;
- les 3 avenants aux conventions financières n° 2007-1701, n° 2007-1703 et n° 2007-1704 en vue de la prorogation de leur validité jusqu'au 31 décembre 2012.

IX. Programme de coopération territoriale France-Italie ALCOTRA 2007-2013 – « projet intégré transfrontalier Marittime Mercantour »

La commission permanente du 25 mars 2010 a attribué une subvention départementale d'un montant de 37 888 €, au Parc National du Mercantour, pour la réalisation du projet A5 « Une destination pour un tourisme durable », soit 5,8 % d'une dépense arrêtée à 648 500 €.

Conformément aux termes de la convention, signée le 9 juin 2010, avec le Parc national du Mercantour, la répartition de cette aide financière est de :

- 22 230 € en fonctionnement pour une dépense arrêtée à 380 500 €,
- 15 658 € en investissement pour une dépense arrêtée à 268 000 €.

Le Parc national du Mercantour a informé le Département que la répartition entre les postes de dépenses a dû être modifiée au cours de la réalisation du projet.

Il est donc proposé la signature d'un avenant à la convention précitée, prenant en compte la nouvelle répartition de la subvention départementale de 37 888 € comme suit :

- 25 607 € en fonctionnement pour une dépense arrêtée à 438 300 €,
- 12 281 € en investissement pour une dépense arrêtée à 210 200 €.

X. Convention de partenariat avec l'État et le Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA)

L'Etat, le Département et le SISA ont arrêté un programme d'actions échelonné sur plusieurs années afin de réduire durablement les dommages aux personnes et aux biens causés par les crues de la Siagne et de ses affluents.

Ce programme, retenu par le Ministère de l'écologie et du développement durable, a fait l'objet d'une convention signée par les trois partenaires le 20 décembre 2004.

A ce jour, les aménagements de la Frayère, la Mourachonne, le Grand vallon, la Siagne à l'aval de l'autoroute A8 et le Béal ont été réalisés.

Toutefois le bassin de rétention projeté sur le site des Canebiers n'a pas pu être lancé pour des raisons techniques, financières et foncières.

Un avenant à la convention précitée a donc été proposé par le SISA afin que les crédits d'Etat prévus initialement pour financer le projet des Canebiers puissent être

mobilisés pour les travaux restant à réaliser dans la basse vallée de la Siagne, notamment pour faire face aux dépassements attendus pour le traitement des déblais dont les déblais sales trouvés en rive gauche de la Siagne sur la commune de La Roquette-sur-Siagne.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'octroyer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe 1, au profit des bénéficiaires indiqués ;

2°) d'approuver le réajustement des subventions allouées au titre de l'aide aux collectivités, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe 2, concernant :

- la construction d'une station d'épuration de 50 équivalent-habitants au hameau de Bail sur la commune d'Escragnolles, ramenant le montant de l'aide accordée par délibération de la commission permanente du 5 février 2010 à 47 627 € au lieu de 58 313 € ;
- la restauration d'un orgue à cylindres situé dans l'église sur la commune de Villars-sur-Var, ramenant le montant de l'aide accordée par délibération de la commission permanente du 2 décembre 2010 à 6 869 € au lieu de 8 869 € ;
- la restauration de la chapelle Saint-Roch à Bouchanières sur la commune de Guillaumes, ramenant le montant de l'aide accordée par délibération de la commission permanente du 9 juin 2011 à 30 000 € au lieu de 48 000 € ;

3°) d'annuler, à la demande des maîtres d'ouvrage, qui n'ont pas pu réaliser les projets, les subventions suivantes détaillées dans le tableau joint en annexe 3 :

- 29 200 € accordés à la communauté de communes de la vallée de l'Estéron par délibération de la commission permanente du 17 février 2011 pour l'acquisition de 50 cache-bacs de collecte des déchets ménagers ;
- 58 722 € accordés à la commune de Gréolières par délibération de la commission permanente du 22 septembre 2011 pour l'extension de réseau d'eau potable aux quartiers des Vignes et du Prinas ;

4°) d'accéder à la requête de :

- la communauté de communes des Vallées d'Azur pour :
 - o la première tranche de remise en état du cimetière de Villars-sur-Var dont le coût est désormais estimé à 40 520 € HT; en portant le montant de la subvention accordée par délibération du 17 février 2011, à 20 720 € au lieu de 7 280 €, soit 70 % de la dépense subventionnable estimée à 29 600 €, la Région ayant finalement décidé de ne pas intervenir dans le financement de ce projet ;

- les travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de la maison Chireix à Touët-sur-Var, en portant le montant de l'aide accordée par la commission permanente du 22 septembre 2011 à 35 720 € au lieu de 28 575 €, soit 70 % du coût du projet estimé à 51 028 € HT, la Région ayant finalement décidé de ne pas intervenir dans le financement de ce projet ;
- les travaux de réhabilitation du canal d'irrigation de l'Adous à Malaussène, en portant le montant de l'aide accordée par la commission permanente du 9 juin 2011 à 68 040 € au lieu de 34 020 €, soit 75 % de la dépense subventionnable estimée à 90 720 €, l'Etat ayant décidé de ne pas intervenir dans le financement de ce type de projet ;
- la commune de Fontan pour la mise en conformité des sanitaires et du chauffage de l'école primaire, en portant le montant de l'aide accordée par délibération de la commission permanente du 17 février 2011, à 5 395 € au lieu de 4 852 €, soit 60 % de la dépense désormais estimée à 8 991 € HT incluant la fourniture de convecteurs électriques non prise en compte dans le projet initial ;

5°) dans le cadre des dotations cantonales de voirie 2009 et 2010, d'accéder à la requête des communes de :

- Conségudes, en prenant acte de la modification du programme de travaux dorénavant estimé à 111 689 € HT concernant la réfection des rues du Four et des Paillères, et des impasses des Géraniums et des Escaliers, et du chemin de la Ferrage, étant précisé que la subvention de 84 335 €, allouée par délibération de la commission permanente du 3 décembre 2009 au titre de la dotation cantonale de voirie 2009, est ramenée à 78 182 € en application du taux plafond réglementaire de 70 % au montant de la dépense ;
- Belvédère, nouveau maître d'ouvrage du projet en lui transférant la subvention de 40 000 € précédemment accordée à la communauté de communes Vesubie-Mercantour, par délibération de la commission permanente du 2 décembre 2010 au titre de la dotation cantonale 2010, le projet ayant été réalisé par la commune au coût de 197 912 € HT, l'aide départementale représente 33,71 % de la dépense subventionnable arrêtée à 118 642 € HT après déduction des aides obtenues de l'Etat pour un total de 79 270 € ;

6°) de prendre acte que le coût du projet du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, de réhabilitation du stade intercommunal de Saint-Jean-Cap-Ferrat, subventionné à hauteur de 100 000 € par délibération de la commission permanente du 31 janvier 2008, s'élève à 921 000 € HT au lieu de 3 504 832 € HT, étant précisé que le montant de la subvention forfaitaire reste inchangé ;

7°) d'accéder à la requête de la commune de Vence en lui attribuant une subvention de 33 344 €, pour l'extension du réseau de vidéosurveillance, aide accordée par délibération de la commission permanente du 30 septembre 2010 et annulée, en raison de la difficulté rencontrée par le maître d'ouvrage pour commencer les travaux avant le 30 septembre 2011, date de la caducité de la subvention ;

8°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les avenants suivants dont les projets sont joints en annexes, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse :

- les 4 avenants n° 2 aux conventions financières du 25 janvier 2007, n° 2007-0077, n° 2007-0086, n° 2007-0087 et n° 2007-0088 en vue de proroger leur délai de validité jusqu'au 30 juin 2012 ;
- les 3 avenants n° 1 aux conventions financières du 14 novembre 2007, n° 2007-1701, n° 2007-1703 et n° 2007-1704 en vue de proroger leur délai de validité jusqu'au 31 décembre 2012 ;

9°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1 à la convention du 9 juin 2010 relative au projet « Une destination pour un tourisme durable », mené dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA 2007-2013, à intervenir avec le Parc national du Mercantour, modifiant la répartition de la subvention départementale de 37 888 € comme suit :

- 25 607 € en fonctionnement pour une dépense arrêtée à 438 300 € ;
- 12 281 € en investissement pour une dépense arrêtée à 210 200 € ;

10°) d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant n° 1 à la convention du 20 décembre 2004 relative au plan d'action pour la prévention des inondations sur le bassin de la Siagne, portant transfert du reliquat des crédits d'un montant de 605 598,46 € de l'Etat, affectés initialement au bassin de rétention des Canebiers, sur les travaux restant à réaliser dans la basse vallée de la Siagne, à intervenir avec l'Etat et le syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA), dont le projet est joint en annexe ;

11°) de prélever les crédits nécessaires sur les autorisations de programme des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Contrat de plan départemental » ainsi que sur les disponibilités du chapitre 936 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
HORS CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL									
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	création d'un système de vidéosurveillance par installation de 55 caméras	2010_04136	974 110	16 200	275 000	682 910	25,00	170 728
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 23, 24, 26, 28 et 29 (1ère tranche)	2011_09938	5 400	0	0	5 400	100,00	5 400
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	transport de bois sur une route à tonnage limité après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 23, 24, 26, 28 et 29 (1ère tranche)	2011_09939	7 200	0	0	7 200	100,00	7 200
Breil-sur-Roya	SIVOM DE BREIL SUR ROYA	acquisition d'un camion pour la collecte des ordures ménagères à Fontan	2011_17468	34 100	0	0	34 100	80,00	27 280
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	aménagement d'un vallon afin de canaliser les eaux pluviales du chemin des Bas Campons (2ème tranche) et renforcement de la voirie	2009_25159	62 582	0	0	62 582	25,00	15 645
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	renovation des réseaux d'eau et d'assainissement de la Rue Derrière l'Eglise	2011_14845	81 864	0	0	81 864	30,00	24 559
Cagnes-sur-Mer-Ouest	SI DU PARC DES SPORTS	réalisation d'une station anticalcaire pour la piscine et le gymnase intercommunaux	2011_12585	21 429	0	0	21 429	40,00	8 572
Canton non précisé (Antibes)	CENTRE HOSPITALIER D ANTIBES JUAN LES PINS	extension de l'EHPAD du Centre Hospitalier d'Antibes	2010_15886	17 625 107	478 279	6 100 000	17 146 828	30,00	5 144 048
Canton non précisé (Antibes)	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux de mise en souterrain des réseaux de la rue Frédéric Isnard à Antibes	2011_10471	94 482	12 332	0	82 150	10,00	8 215
Canton non précisé (Cagnes-sur-Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	extension du parc des sports Pierre Sauvaigo : mise en place de deux bâtiments modulaires destinés à des vestiaires et à la musculation pour les utilisateurs du parcours santé	2010_26927	352 906	0	238 915	352 906	10,00	35 291
Canton non précisé (Cagnes-sur-Mer)	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	acquisition de matériels pour la police municipale	2011_10286	18 602	0	0	18 602	20,00	3 720
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	démolition de la gare routière en vue de la réalisation de la Coulée Verte	2011_03682	776 431	0	0	776 431	10,00	77 643
Carros	COMMUNE DE CARROS	travaux d'extension du cimetière des Plans (2ème phase)	2011_09896	183 449	32 285	0	151 164	15,00	22 675
Carros	COMMUNE DE CARROS	travaux d'extension du cimetière des Plans (1ère phase)	2008_27919	110 213	0	0	110 213	15,00	16 532
Contes	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	renovation de la cave CONSTANTIN sise rue de la Basse Tour	2010_20077	25 103	0	8 786	16 317	40,00	6 527
Contes	COMMUNE DE CANTARON	réalisation d'un parking de 18 places au hameau des Cognas	2009_21727	227 185	0	164 450	62 735	37,14	23 298
Contes	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	création d'un réseau d'eaux pluviales au quartier des Tourrettes	2011_02593	31 056	2 326	15 000	14 854	30,00	4 456
Contes	COMMUNE DE COARAZE	aménagement de l'agence postale communale	2010_20456	41 806	0	8 050	33 756	50,00	16 878

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
Contes	COMMUNE DE CONTES	construction d'un ascenseur incliné	2009_29691	1 967 494	0	393 499	1 573 995	30,00	472 199
Contes	COMMUNE DE CONTES	installation de 7 caméras de vidéosurveillance sur la place Clémenceau et la montée Stalingrad	2011_06944	23 000	0	4 600	18 400	30,00	5 520
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	seconde tranche de travaux de mise en sécurité du contrefort de l'église paroissiale de Coursegoules : réalisation d'une paroi agrafée	2009_24104	70 500	0	21 150	49 350	71,43	35 250
Coursegoules	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux de mise en souterrain des réseaux de la place du village de Cipières	2011_18092	50 502	0	0	50 502	75,00	37 877
Guillaumes	COMMUNE D'ENTRAUNES	mise en oeuvre du plan d'intervention de déclenchement des avalanches pour la saison 2011-2012	2011_18732	92 690	0	0	92 690	100,00	92 690
Guillaumes	COMMUNE DE BEUIL	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2010-2011	2011_21008	51 355	0	0	51 355	70,00	35 949
Guillaumes	COMMUNE DE GUILLAUMES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2010-2011	2011_16836	38 278	0	0	38 278	70,00	26 795
Guillaumes	CTE COMMUNES CIANS VAR	renovation des locaux de la mairie sur la commune de Villeneuve-d'Entraunes	2009_29638	57 743	0	11 549	46 194	75,00	34 645
Guillaumes	CTE DE COMM CIANS VAR	renovation de deux terrains de tennis à Beuil	2011_14318	65 104	0	23 250	20 000	100,00	20 000
Guillaumes	CTE DE COMM CIANS VAR	construction de l'ouvrage de captage de la source Pré de Clary à Villeneuve d'Entraunes	2011_07539	34 335	0	10 300	24 035	71,43	17 168
Guillaumes	CTE DE COMM CIANS VAR	construction de l'ouvrage de captage de la source Pré de Clary à Villeneuve d'Entraunes -A-E-	2011_10847	34 335	0	0	34 335	30,00	10 300
Guillaumes	SI DE VALBERG	restructuration et création d'une classe supplémentaire à l'école de Valberg	2010_24592	654 181	0	150 125	504 056	65,00	327 636
Lantosque	COMMUNE DE LANTOSQUE	travaux sylvicoles en forêt communale pour l'année 2011	2011_13191	9 334	0	3 734	6 050	55,00	3 328
Lantosque	COMMUNE DE LANTOSQUE	acquisition d'un local en rez-de-chaussée de la maison Cougourdière pour entreposer le matériel de la Via Ferrata	2011_16430	12 000	0	0	12 000	55,00	6 600
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	aménagement d'un terrain multisports	2009_19152	146 350	0	67 783	78 567	30,00	23 570
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	réfection de la toiture de l'église	2011_12068	121 294	0	36 388	84 906	30,00	25 472
Le Bar-sur-Loup	SIVOM DU BAR SUR LOUP	quatrième tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Jacques le Majeur de Bar-sur-Loup	2010_24405	158 000	0	31 600	126 400	50,00	63 200
Le Bar-sur-Loup	SIVOM DU BAR SUR LOUP	création d'un réseau de transport des eaux usées des communes de Tourrettes-sur-Loup et de Gourdon à la station d'épuration de Bar-sur-Loup	2009_21248	1 972 118	24 475	0	1 947 643	55,00	1 071 204
L'Escarène	COMMUNE DE BLAUSASC	travaux d'aménagement pour la création d'un logement social, sis Pointe de Blausasc	2009_16480	102 876	0	25 853	20 000	100,00	20 000

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
L'Escarène	COMMUNE DE LUCERAM	détection de bois mitraillés après l'exploitation de la parcelle n° 34 ter sise canton Peira-Cava sud	2007_01807	1 464	0	0	1 464	100,00	1 464
L'Escarène	COMMUNE DE LUCERAM	aménagement du coeur de village	2009_21699	86 025	0	48 275	37 750	45,00	16 988
L'Escarène	COMMUNE DE TOUJET DE L'ESCARÈNE	travaux de sécurisation du clocher de l'église Saint-Honorat	2011_16401	3 300	0	0	3 300	70,00	2 310
L'Escarène	SILCEN	construction d'un nouveau groupe scolaire au village de l'Escarène (11 classes + 1 cantine)	2010_13875	3 129 600	0	557 814	2 571 786	50,00	1 285 893
L'Escarène	SILCEN	réhabilitation d'un appartement communal en logement social, 3 rue des Moulins à Peille	2007_22594	157 868	0	95 487	20 000	100,00	20 000
Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	aménagement de locaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement des 6-12 ans	2011_04636	102 417	0	0	102 417	35,00	35 846
Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	acquisition d'un local appartenant à la SCI Paulo en vue d'y installer le Centre communal d'action sociale	2011_12051	154 000	0	61 600	92 400	35,00	32 340
Levens	SILCEN	extension de la vidéosurveillance par installation de 6 caméras (sur la place, la mairie, les parkings des Oliviers et des Moulins, au village) à Castagniers	2011_06945	12 000	0	3 750	8 250	50,00	4 125
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	installation d'un chauffage dans l'église de La Madone à Colomars	2010_02067	13 035	0	0	13 035	20,00	2 607
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	travaux de protection du hameau du Plan du Var contre les chutes de blocs rocheux sur la commune de Levens	2008_13179	1 669 633	0	732 722	924 533	55,00	508 493
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	première tranche de travaux de rénovation de l'église Sainte-Rosalie à Tourrette-Levens	2011_09069	207 483	0	41 496	165 987	55,00	91 293
Menton-Est	COMMUNE DE CASTELLAR	rénovation de la mairie	2010_06485	355 902	0	163 412	192 490	40,00	76 996
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	mise en sécurité du versant de la Rocca	2011_14959	34 890	0	8 722	26 168	45,00	11 776
Menton-Ouest	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux de mise en souterrain des réseaux du chemin de Menton à Roquebrune-Cap-Martin	2011_15905	71 070	0	0	71 070	10,00	7 107
Menton-Ouest	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'éclairage public à réaliser aux chemins d'Alabana, col des Boschis, quartier Maura et route de la Colline à Sainte-Agnès	2011_12221	12 542	0	0	12 542	70,00	8 779
Nice 13e Canton	COMMUNE DE FALICON	seconde tranche de rénovation de la chapelle Saint-Sébastien	2010_16346	43 417	1 855	10 391	31 171	40,00	12 468
Nice 13e Canton	COMMUNE DE SAINT ANDRE DE LA ROCHE	travaux d'étanchéité de la rampe d'accès et de la toiture des ateliers municipaux	2011_13181	26 297	0	8 811	17 486	35,00	6 120
Nice 13e Canton	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	extension du système de vidéosurveillance par installation de 5 caméras aux résidences du Château (phase 2 du programme communal) à Saint-André-de-la-Roche	2010_18071	33 350	0	8 760	24 590	45,00	11 066

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
Puget-Thénières	CTE DE COMM DES VALLEES D'AZUR SYNDICAT	création d'abris à conteneurs pour les hameaux des Crottes et de Rourebel à Ascros	2009_28145	41 190	0	0	41 190	80,00	32 952
Puget-Thénières	DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux de mise en lumière de l'Eglise Saint-Véran à Ascros	2011_09143	48 495	0	0	48 495	80,00	38 796
Puget-Thénières	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D ELECTRICITE ET DU GAZ	travaux d'amélioration de l'éclairage public à réaliser aux rues Casimir Brouchier, Caissothi et Viborel à Puget-Thénières	2010_21720	26 756	0	0	26 756	60,00	16 054
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	restauration de la chapelle Notre-Dame d'Entrevignes	2011_15886	9 922	0	4 465	5 457	50,00	2 729
Roquestéron	COMMUNE DE TOUDON	réparation du réseau d'eau potable	2011_08199	23 126	0	0	23 126	60,00	13 876
Roquestéron	CTE DE COMM VALLEE DE L'ESTERON	travaux complémentaires d'aménagement de la rue du Four à Tourette-du-Château	2011_09668	18 815	0	0	18 815	80,00	15 052
Saint-Auban	CTE DE COMM DES MONTS D'AZUR	construction d'une station d'épuration de 200 équivalent-habitants à Aiglun	2008_25362	290 979	0	103 048	187 931	69,03	129 735
Saint-Auban	CTE DE COMM DES MONTS D'AZUR	construction d'une station d'épuration de 200 équivalent-habitants à Aiglun -A-E-	2008_32684	192 000	0	0	192 000	30,00	57 600
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	reconstruction des locaux techniques au lieu-dit Trenios	2009_30752	1 109 362	0	195 342	914 020	30,00	274 206
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE DE SAINT DALMAS LE SELVAGE	traitement du retable de la chapelle Sainte-Marguerite	2011_15587	14 348	0	7 175	7 173	50,00	3 587
Saint-Laurent-du-Var-Cagnes-sur-Mer-Est	COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR	mise en place d'une pelouse synthétique au stade de rugby des Iscles	2008_36509	542 408	0	180 000	100 000	100,00	100 000
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	réhabilitation des wc publics de la place Felix Faure	2011_12731	48 484	0	0	48 484	60,00	29 090
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	mise en souterrain des réseaux sur la route du Boréon	2011_08600	7 500	0	0	7 500	40,00	3 000
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE D ILONSE	renovation de la chapelle Saint-Antoine	2011_10085	44 600	0	12 780	31 820	71,97	22 900
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE D ILONSE	transformation d'un logement communal en gîte quartier du Serre	2010_15731	32 230	0	10 800	21 430	69,92	14 984
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE MARIE	protection contre les éboulements rocheux quartier du Prépiton	2011_09125	76 000	0	34 200	41 800	63,64	26 600
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE RIMPLAS	réfection intérieure et extérieure du clocher de l'église et de la toiture de la sacristie	2011_12087	116 000	0	34 800	81 200	71,43	58 000
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE VALDEBLORE	acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 726 en vue de la régularisation de l'implantation de l'immeuble du Pic des Colimianes	2011_17753	5 270	0	0	5 270	50,00	2 635
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE VALDEBLORE	acquisition de la parcelle cadastrée section K n°401 et construction d'un bassin d'eau potable pour alimenter le hameau des Vignes	2011_15487	6 744	0	0	6 744	50,00	3 372

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	extension du réseau d'eau potable quartier du Clos Mouron	2011_12054	33 280	3 500	0	29 780	40,00	11 912
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE DE PEYMEINADE	acquisition d'un terrain SCANDALE cadastré AE, n° 62 en vue de la création d'un parking public	2009_19788	43 000	0	21 500	21 500	30,00	6 450
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE DE SPERACEDES	changement du chauffage de l'église	2010_16236	18 972	0	0	18 972	40,00	7 589
Saint-Vallier-de-Thiery	COMMUNE DU TIGNET	installation de 5 hydrants et de 2 citernes DFCI	2011_08252	43 705	0	26 223	17 482	35,00	6 119
Saint-Vallier-de-Thiery	CTE DE COMMUNES DES TERRES DE SIAGNE	construction d'un club-house pour les tennis à Cabris	2009_12944	414 996	0	15 000	399 996	55,00	219 998
Sospel	COMMUNE DE MOULINET	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 6p	2011_12150	8 286	0	0	8 286	100,00	8 286
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	remplacement des supports des cloches de la chapelle Sainte-Croix	2011_12453	9 635	0	3 372	6 263	50,00	3 132
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	réfection d'un tronçon de réseau d'assainissement rue de la Liberté	2011_09113	22 132	0	0	22 132	50,00	11 066
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau potable du Col Saint-Jean	2011_12200	15 122	0	0	15 122	50,00	7 561
Tende	COMMUNE DE LA BRIGUE	création d'un site VTT dans le Rio Secco	2011_11925	18 000	0	5 400	12 600	50,00	6 300
Vallauris-Antibes-Ouest	COMMUNE DE VALLAURIS	réalisation du bassin écrêteur du Fourmas au titre du PAPI CASA	2011_02072	1 750 363	0	1 050 217	1 750 363	10,00	175 036
Vallauris-Antibes-Ouest	COMMUNE DE VALLAURIS	construction d'un établissement multiaccueil petite enfance à Golfe-Juan	2006_08630	1 962 094	296 984	277 500	1 665 110	10,00	166 511
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	installation d'un distributeur automatique de billets	2011_09203	41 225	2 850	0	38 375	30,00	11 513
Vence	COMMUNE DE SAINT JEANNET	travaux de mise aux normes de sécurité et d'hygiène de la cantine de l'école des Prés	2011_11893	142 000	0	0	142 000	30,00	42 600
Villars-sur-Var	COMMUNE DE BAIROLS	réfection de la couverture de l'église	2011_12412	111 331	0	22 266	89 065	60,00	53 439
Villars-sur-Var	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	réhabilitation de l'ancienne auberge communale et création de cinq chambres d'hôtes (2ème tranche)	2010_26149	208 717	0	0	208 717	55,00	114 794
Villars-sur-Var	COMMUNE DE MALAUSSENE	réfection de murs, quartier La Traverse	2011_11803	58 173	0	31 994	26 179	55,56	14 544
Villars-sur-Var	COMMUNE DE TOURNEFORT	acquisition de la propriété Pelissier en vue de la création de deux gîtes ruraux et d'une salle d'archives communale	2010_26126	296 000	0	120 000	176 000	60,00	105 600
Villars-sur-Var	COMMUNE DE VILLARS SUR VAR	restauration des vitraux de l'église	2011_12258	11 200	0	7 280	3 920	42,86	1 680
Villars-sur-Var	CTE DE COMMUNES VALLEES D'AZUR	travaux d'isolation et de rénovation de la toiture de la maison cadastrée A91 à Touët-sur-Var	2011_10956	18 690	0	0	18 690	70,00	13 083
Villars-sur-Var	CTE DE COMMUNES VALLEES D'AZUR	création d'un jardin d'enfants à Thiery	2012_02699	27 887	0	0	27 887	80,00	22 310
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE VILLEFRANCHE SUR MER	dévégétalisation des murs de la Citadelle et reprise des murs d'escalpe et de contrescarpe	2011_14270	125 511	0	31 378	125 511	10,00	12 551

Aides aux collectivités n° 1 - liste des opérations

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
Villefranche-sur-Mer	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	création d'un réseau d'eaux pluviales et réhabilitation du réseau d'eaux usées chemin des Révoires à La Turbie (2ème tranche)	2009_17398	770 846	0	0	770 846	20,00	154 169

Canton	Demandeur	Objet de la demande	N° dossier	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL									
Canton non précisé (Cannes)	COMMUNE DE CANNES	mise en place d'une digue de protection sous-marine 1ère phase au titre du CPD 2004/2010	2010_20566	1 220 000	0	0	1 220 000	15,00	183 000
Canton non précisé (Grasse)	CTE D AGGLO POLE AZUR PROVENCE CAPAP	création d'un stade de rugby en gazon synthétique à Grasse	2005_02466	1 108 943	0	0	1 108 943	20,00	221 788

Aides aux collectivités n° 1 - Ajustement de subventions départementales - Annexe 2

N° Dossier	Maître d'ouvrage	Libellé du dossier	Subvention initiale votée	Date du vote	Coût du projet	Inéligibles	Externes	Dépense subventionnable	Taux	Subvention réajustée
2009_25577	MAIRIE D ESCRAGNOLLES	construction d'une station d'épuration de 50 équivalent-habitants au hameau de Bail	58 313	05/02/2010	138 841	0	59 462	79 379	60,00	47 627
2009_26112	MAIRIE DE VILLARS SUR VAR	restauration d'un orgue à cylindres situé dans l'église	8 869	02/12/2010	32 249	0	18 512	13 737	50,00	6 869
2010_06443	MAIRIE DE GUILLAUMES	restauration de la chapelle Saint-Roch à Bouchanières	48 000	09/06/2011	120 000	0	60 000	60 000	50,00	30 000

Aides aux collectivités n° 1 - Annexe 3 - Annulations de subventions départementales

N°Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Date de Vote	Subvention	observations
2009_29037	Communauté de communes de la vallée de l'Estéron	acquisition de 50 cache-bacs de collecte des déchets ménagers	17/02/2011	29 200,00	abandon du projet
2010_19725	Commune de Gréolières	extension du réseau d'eau potable aux quartiers des Vignes et du Prinas	22/09/2011	58 722,00	abandon du projet
Total				87 922,00	

**PROGRAMME DE COOPERATION TERRITORIALE
FRANCE/ITALIE 2007-2013 « ALCOTRA »
AVENANT A LA CONVENTION FIXANT LES MODALITES
D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DEPARTEMENTALE ALLOUEE AU PROJET**

« Espace transfrontalier Maritime Mercantour »

Ordonnateur de la dépense : Monsieur le Président du Conseil
général des Alpes-Maritimes

Comptable assignataire : Monsieur le Payeur départemental
des Alpes-Maritimes

Direction chargée du suivi de l'avenant : Direction des relations institutionnelles
et de l'économie

AVENANT N°1

ENTRE :

le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président en exercice, sis B.P n° 3007
- 06 201 Nice Cedex 3,
ci-après dénommé le Département

d'une part,

et

le Parc National du Mercantour, représenté par son Directeur en exercice, sis 23 rue d'Italie,
B.P. 1316 – 06006 Nice Cedex 1, ci-après dénommé le bénéficiaire,

d'autre part,

VU le règlement communautaire n°1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion et du règlement (CE) n°1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional ;

VU le programme de coopération territoriale France/Italie 2007-2013 : « Alpes latines coopération transfrontalière (ALCOTRA) » approuvé par la Commission européenne le 29 novembre 2007 par décision C (2007) 5716 ;

VU le Document de mise en œuvre « ALCOTRA » adopté par le comité de suivi du programme le 21 décembre 2007 ;

VU l'appel à projets approuvé par le comité de suivi du programme lors de sa réunion d'installation à Turin le 15 novembre 2007 ;

VU les délibérations de l'assemblée départementale du Conseil général en date du 18 décembre 2006 et du 21 décembre 2007 ;

VU les délibérations de la commission permanente du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 25 mars 2010 et du 9 février 2012 ;

VU la convention intervenue entre le Conseil général et le Parc National du Mercantour, signée le 9 juin 2010 ;

Considérant que la commission permanente du Conseil général a voté une subvention de 37 888 €, soit 5,8% d'une dépense arrêtée à 648 500 €, en faveur du Parc National du Mercantour, pour la réalisation du projet A5 « une destination pour un tourisme durable », mené dans le cadre du projet intégré transfrontalier « Espace transfrontalier Maritime Mercantour » ;

Considérant que cette subvention est répartie en 22 230 € en fonctionnement pour une dépense arrêtée à 380 500 € et en 15 658 € en investissement pour une dépense arrêtée à 268 000 € ;

Considérant que le Parc National du Mercantour a procédé à des modifications entre postes de dépenses, concernant le projet précité, fixant la nouvelle répartition du coût prévisionnel entre fonctionnement et investissement à respectivement 438 300 € et 210 200 € ;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au plan de financement initialement prévu pour ce projet.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

La convention sus-visée est modifiée dans son article 5 – plan de financement :

Coût France/Italie :	1 880 200 €
Coût France :	698 500 €
Coût des activités menées par le PNM :	648 500 €
<i>438 300 € en fonctionnement et 210 200 € en investissement</i>	
dont :	
- Subvention européenne :	383 912 €
- Autofinancement :	129 700 €
- <u>Contreparties publiques nationales (CPN) :</u>	
Parc National du Mercantour	7 600 €
Etat	40 000 €
Conseil général 04	14 400 €
Conseil régional PACA :	35 000 €
Conseil général des Alpes-Maritimes :	37 888 €
<i>25 607 € en fonctionnement et 12 281 € en investissement</i>	

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Nice, le
En quatre exemplaires

Le Président du Conseil général
des Alpes-Maritimes

Le Directeur du Parc National
du Mercantour

CONVENTION N° 2007 1701 du 14/11/2007

AVENANT N° 1

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT 2007 A

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 1701 du 14/11/2007, initialement fixé au 31/12/2011 est prorogé jusqu'au 31/12/2012

ARTICLE 2 :

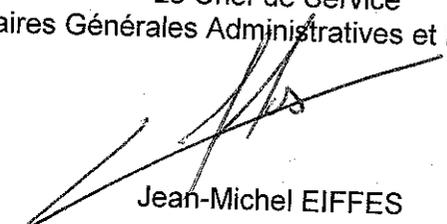
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A _____, le

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

CONVENTION N° 2007 1703 du 14/11/2007

AVENANT N° 1

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2007 A - TRAVAUX

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 1703 du 14/11/2007, initialement fixé au 31/12/2011 est prorogé jusqu'au 31/12/2012

ARTICLE 2 :

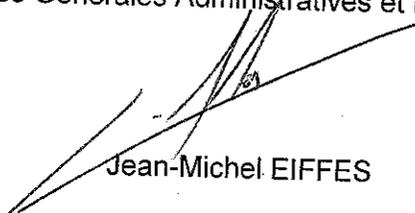
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A _____, le _____

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

CONVENTION N° 2007 1704 du 14/11/2007

AVENANT N° 1

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME 2007 A - PROCEDURE DE CAPTAGES
FORFAITAIRES

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 1704 du 14/11/2007, initialement fixé au 31/12/2011 est prorogé jusqu'au 31/12/2012

ARTICLE 2 :

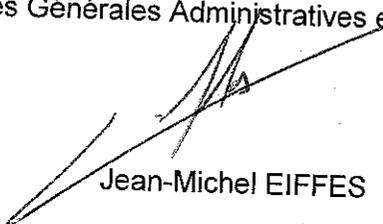
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A _____, le _____

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

Délégation de Marseille

Le Noailles, 62 La Canebière 13001 MARSEILLE
Téléphone 04 26 22 30 00 | Télécopie 04 26 22 30 01 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00101

CONVENTION N° 2007 0077 du 25/01/2007

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT 2006 B

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 0077 du 25/01/2007, initialement fixé au 25/01/2012 est prorogé jusqu'au 30/06/2012

ARTICLE 2 :

Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

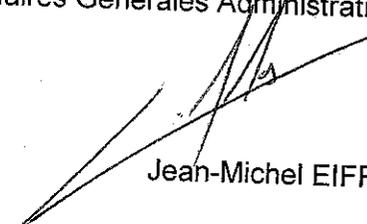
A

, le

A Marseille, le 21 novembre 2011

Le Titulaire
(signature et cachet)

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

CONVENTION N° 2007 0086 du 25/01/2007

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2006 B

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 0086 du 25/01/2007, initialement fixé au 25/01/2012 est prorogé jusqu'au 30/06/2012

ARTICLE 2 :

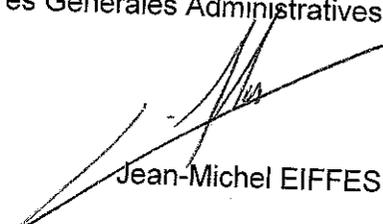
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A _____, le

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

Délégation de Marseille

Le Noailles, 62 La Canebière 13001 MARSEILLE

Téléphone 04 26 22 30 00 | Télécopie 04 26 22 30 01 | Site web www.eaurmc.fr

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00101

CONVENTION N° 2007 0087 du 25/01/2007

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2006 B PROTECTION
DES CAPTAGES

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 0087 du 25/01/2007, initialement fixé au
25/01/2012 est prorogé jusqu'au 30/06/2012

ARTICLE 2 :

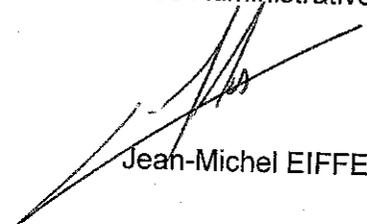
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant,
sont inchangées.

A _____, le

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011.

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

Délégation de Marseille

Le Noailles, 62 La Canebière 13001 MARSEILLE

Téléphone 04 26 22 30 00 | Télécopie 04 26 22 30 01 | Site web www.eaurmc.fr

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00101

CONVENTION N° 2007 0088 du 25/01/2007

AVENANT N° 2

Entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse d'une part,
Et le titulaire désigné ci-dessous d'autre part.

DEP DES ALPES MARITIMES CONSEIL GENERAL (03626)

CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Objet de la convention : PROGRAMME DEPARTEMENTAL RMVMA 2006 A

Objet de l'avenant : prorogation du délai d'exécution.

ARTICLE 1 :

Le délai d'exécution de la convention n° 2007 0088 du 25/01/2007, initialement fixé au 25/01/2012 est prorogé jusqu'au 30/06/2012

ARTICLE 2 :

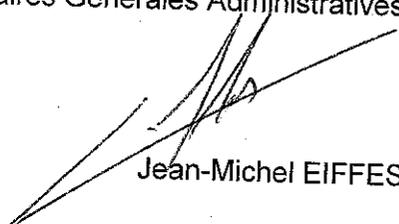
Les autres modalités de la convention, non expressément modifiées par le présent avenant, sont inchangées.

A _____, le

Le Titulaire
(signature et cachet)

A Marseille, le 21 novembre 2011

L'Agence de l'Eau
Pour le Directeur et P.O.
Le Chef de Service
Affaires Générales Administratives et Financières


Jean-Michel EIFFES

Délégation de Marseille

Le Noailles, 62 La Canebière 13001 MARSEILLE
Téléphone 04 26 22 30 00 | Télécopie 04 26 22 30 01 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00101

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS
DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA SIAGNE**

Entre

L'Etat, représenté par le Préfet des Alpes-maritimes,

et

Le Conseil Général des Alpes Maritimes, représenté par son Président,

et

Le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents, représenté par son Président.

Préambule

Le programme d'actions de prévention des inondations s'inscrit dans le cadre des suites de l'appel à projet lancé par la circulaire du 1^{er} octobre 2002. Ce programme d'action publique à long terme sur le bassin de la Siagne vise un objectif de réduction progressive et durable des dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations susceptibles de se développer sur ces bassins.

A ce jour, les aménagements prévus sur la Frayère, la Mourachonne, le Grand Vallon, la Siagne à l'aval de l'autoroute A8 et le Béal ont tous été réalisés.

A ce titre, les conventions financières sont dans la situation suivante :

ETAT - fiches soldées :

- convention du 02/10/03 – études préalables – 130 689.89 €
- fiche 1.4 convention du 30/11/06 – aménag. spécifiques champs inondation 1^{ère} tranche – 75 000 €
- fiche 1.4 convention du 30/11/06 – aménag. spécifiques champs inondation 2^{ème} tranche – 50 000 €
- fiche 2.1/2.2/2.3 convention 1 du 21/01/05 – Tvx protection frayère 1^{ère} tranche – 326 380 €
- fiche 2.1/2.2/2.3 convention 2 du 21/01/05 – Tvx protection frayère 2^{ème} et 3^{ème} tranches – 705 055 €
- fiche 3.1 convention 1 du 12/12/05 – restauration capacitaire/reprise ouvrage Pegomas - 225 000 €
- fiche 3.3 convention 1 du 12/12/05 – restauration capacitaire/reprise ouvrage P. de Grasse - 350 000 €
- fiche 3.5 convention du 07/08/07 – restauration du milieu Mourachonne/Gd vallon – 75 000 €
- fiche 4.4/4.5 convention du 15/12/05 – 1^{ère} tr. restauration capacitaire Béal + zone exp. crue – 360 000 €

- fiche 4.4/4.5 convention du 30/11/06 - 2^{ème} tranche aménagement zone expansion crue - 400 000 €
- fiche 4.4/4.5 convention du 30/11/06 - 2^{ème} tranche restauration capacitaire Béal - 200 000 €

ETAT - fiches en cours :

- fiche 3.2 conv. 1 du 12/12/05 (600 000 €) - Ouvrage rétention Canebiers - solde : 570 000 €
- fiche 3.4 conv. 1 du 12/12/05 (40 000 €) - Confort. zone expansion crue amont - solde : 35 598,46 €
- fiche 4.1 conv. 1 du 12/12/05 (800 000 €) - curage lit et restauration capacitaire aval A8 - solde : 36 089,94 €
- fiche 4.2/4.3 conv. du 15/12/05 (750 000 €) - restauration capacitaire amont A8 et 1^{ère} tr. risbermes - solde : 673 108 €
- fiche 4.6 conv. du 22/11/07 (125 000 €) - restauration du milieu sur la basse vallée - solde : 118 750 €
- fiche 4.3 conv. du 22/11/07 (650 000 €) - mise en place risbermes aval Pegomas - solde : 617 500 €

CG06 - arrêtés soldés :

- Arrêté 2002-3261 - Etudes préalables - 12 106 €
- Arrêté 2002-3505 - Etude d'impact - 14 000 €
- Arrêté 2002-4088 - Frayère phase 1 / 1^{ère} tranche de travaux - 336 600 €
- Arrêté 2004-2971 - Frayère phase 2 / 1^{ère} tranche de travaux - 833 700 €
- Arrêté 2005-2578 - Siagne Basse vallée 3^{ème} tranche 1^{ère} partie - 719 817,28 € (voté 745 234 €)
- Arrêté 2008-20391 - Siagne Basse vallée 3^{ème} tranche 2^{ème} partie - 1 457 198 €

CG 06 - arrêtés en cours :

- Arrêté 2005-3002 (voté 1 785 000 €) - Mourachonne - solde 329 646 €
- Arrêté en attente de délibération pour Siagne Basse vallée 3^{ème} tranche 3^{ème} partie (voté 3 840 000 € pour la totalité de la Siagne Basse vallée)

Cette convention, très ambitieuse dans son contenu prévoyait la réalisation d'un ouvrage de rétention sur le lieu-dit « les Canebiers » d'environ 100 000 m³ en dérivation de la Mourachonne ainsi que des travaux de confortement et d'optimisation de zone d'expansion de crue le long du Grand Vallon et du vallon Saint Marc, vallons affluents en amont de la Mourachonne.

L'aménagement prévu sur le site des Canebiers qui consistait à créer une retenue, n'a pu être réalisé : à l'issue de l'avant projet lancé par le SISA, le conseil syndical a jugé que le projet était infaisable, pour des raisons techniques, financières (cout de travaux exorbitant ramené au m³ stocké) et foncières. Depuis, le SISA recherche d'autres sites, dans le moyen pays, pouvant accueillir des aménagements de ralentissement dynamique des crues.

Un avenant à la convention initiale SISA-Etat-CG06 est sollicité par le S.I.S.A. afin que les subventions envisagées par l'Etat pour financer le projet des Canebiers et les aménagements annexes (605 598,46 euros mobilisables au titre des fiches 3.2 et 3.4 du dossier PAPI, ayant fait l'objet de conventions financières signées le 15/12/2005) puissent être mobilisées pour les travaux restant à venir dans la basse-vallée, pour faire face aux dépassements attendus pour le traitement et la prise en compte des déblais, dont les déblais sales trouvés en rive gauche de la Siagne.

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de transférer les fonds de l'Etat restant sur les fiches 3.2 et 3.4 pour les travaux à venir dans la basse vallée de la Siagne.

Article 2 - Montant des financements transférés

Initialement, à la signature de la convention, les travaux le long de la Siagne consistaient en un recalibrage de la rivière en section trapézoïdale, et l'aide de l'Etat avait alors été fixée à 25 %.

Or, les travaux à venir, tels qu'ils ont été validés en enquête publique (aménagement de la Siagne par création d'un chenal de crue supplémentaire gagné sur les berges en lit majeur) sont finançables à hauteur de 40 %.

Il est donc proposé de conserver un taux de financement de 40 % pour les fonds transférés.

<u>Convention</u>	<u>Assiette</u>	<u>% financement</u>	<u>Subvention</u>
Fiche 3.2	1 500 000 €	40 %	600 000 €
Fiche 3.4	100 000 €	40 %	40 000 €
Acomptes déjà reçus			- 34 401.54 €
Subvention à transférer sur fiches 4.2/4.3			605 598,46 €

Le Préfet des Alpes Maritimes

Le Président du Conseil Général
des Alpes Maritimes

Le Président du Syndicat Intercommunal

de la Siagne et de ses Affluents

Fiche action N° 4.2

BASSE-VALLEE / Restauration capacitaire sur la Siagne à l'amont de l'A8

Nature de l'action :

Aménagements visant à faire passer sans débordement une crue de 450 m3/s sur la Siagne entre le lieu di "les Crottes" et l'A8.

Territoire concerné :

Commune de Mandelieu La Napoule le long de la Siagne.

Description de l'action :

Elargissement et restauration capacitaire de la Siagne à l'amont de l'A8, essentiellement par recalibrage de section trapézoïdale, en maintenant un tirant d'eau compatible avec la pratique de l'aviron à l'amont du seuil de la RN7.

Maître d'ouvrage de l'action : SISA

Coût :

	Partenaires financiers						
	TOTAL	SISA	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Agence de l'eau	Autres
Investissements (€ HT)	1 800 000	810 000	450 000	360 000	180 000	XX	

XX : une participation de 200 000 € a été sollicitée pour le groupe d'actions 4. Elle viendra en réduction de la part du SISA

Echéancier prévisionnel :

	2003		2004				2005				2006			
	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Etudes générales														
Dossiers réglementaires														
Maîtrise d'œuvre														
Travaux														



Fiche action N° 4.3
BASSE-VALLEE / Risbermes à l'aval de Pégomas

Nature de l'action :

Aménagements visant à faire passer sans débordement une crue de 450 m³/s sur la Siagne entre le pont de Pégomas et le lieu dit "les Crottes".

Territoire concerné :

Communes de Pégomas, La Roquette sur Siagne et Mandelieu La Napoule le long de la Siagne.

Description de l'action :

Elargissement et restauration capacitaire de la Siagne à l'aval du Pont de Pégomas, essentiellement par la mise en place de risbermes sur le lit moyen, permettant la conservation des conditions d'écoulement dans le lit mineur.

Maître d'ouvrage de l'action : SISA

Coût :

	TOTAL	Partenaires financiers					
		SISA	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Agence de l'eau	Autres
Investissements (€ HT)	3 800 000	1 710 000	950 000	760 000	380 000	XX	

XX : une participation de 200 000€ a été sollicitée pour le groupe d'actions 4. Elle viendra en réduction de la part du SISA

Echéancier prévisionnel :

	2003		2004				2005				2006			
	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Etudes générales														
Dossiers réglementaires														
Maîtrise d'œuvre														
Travaux														



Fiche action N° 3.4
MOURACHONNE / Zones d'expansion sur les bassins amont

Nature de l'action :

En complément aux aménagements de restauration capacitaire, conservation et optimisation de zones de ralentissement et d'expansion.

Territoire concerné :

Communes de Grasse et de Mouans-Sartoux le long des vallons amont de la Mourachonne.

Description de l'action :

Conservation et optimisation de zones d'expansion des crues le long du Grand Vallon et du vallon de Saint-Marc sur des terrains non urbanisés. Ces zones devront être préparées, en terme d'aménagements le long du cours d'eau et de zonage d'urbanisme, à être utilisées comme bassins d'écrtage lors d'une seconde phase d'aménagement.

Maître d'ouvrage de l'action : **SISA**

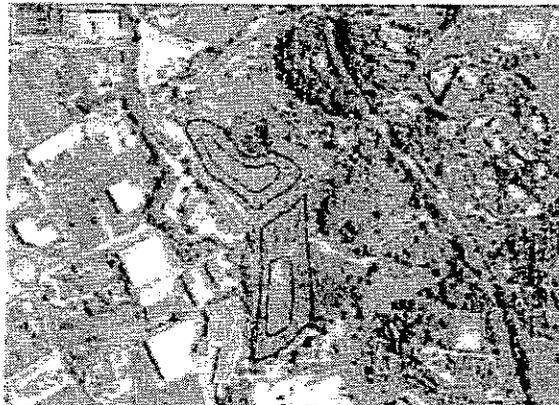
Coût :

	TOTAL	Partenaires financiers					
		SISA	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Agence de l'eau	Autres
Investissements (€ HT)	100 000	30 000	40 000	20 000	10 000	XX	

XX : une participation de 120 000 € a été sollicitée pour le groupe d'actions 3. Elle viendra en réduction de la part du SISA

Echéancier prévisionnel :

	2003		2004				2005				2006			
	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Etudes générales														
Dossiers réglementaires														
Maîtrise d'œuvre														
Travaux														



Fiche action N° 3.2 MOURACHONNE / Bassin des Canebiers

Nature de l'action :

En complément aux aménagements de restauration capacitaire, création d'une zone de rétention des crues.

Territoire concerné :

Commune de Mouans-Sartoux le long de la Mourachonne.

Description de l'action :

Création d'un bassin de rétention d'environ 100.000 m³ en dérivation de la Mourachonne, sur le lieu-dit "les Canebiers". Ce bassin permettra un écrêtage significatif des crues de la Mourachonne à la traversée de Pégomas à l'aval. Il sera conçu pour que son évacuation ne soit pas concomitante avec la pointe de crue de la Siagne à la confluence.

Maître d'ouvrage de l'action : SISA

Coût :

	TOTAL	Partenaires financiers					Autres
		SISA	Etat	Conseil Régional	Conseil Général	Agence de l'eau	
Investissements (€ HT)	1 500 000	450 000	600 000	300 000	150 000	XX	

XX : une participation de 120 000 € a été sollicitée pour le groupe d'actions 3. Elle viendra en réduction de la part du SISA

Echéancier prévisionnel :

	2003		2004				2005				2006			
	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Etudes générales														
Dossiers réglementaires														
Maîtrise d'œuvre														
Travaux														

